

Section 1 : Identification de la substance/du mélange et de la compagnie/entreprise

1.1 Identifiant de produit

Nom du produit • **Razor Fusion**

Description du produit • Liquide bleu.

1.2 Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations contre-indiquées

Utilisations pertinentes identifiées • Émulsion à base d'eau

1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche signalétique

Fabricant • IKONICS Corporation
4832 Grand Ave.
Duluth, MN 55807
United States
www.ikonics.com
sds@ikonics.com

Téléphone (général) • (218) 628-2217

Téléphone (général) • (800) 328-4261 - Toll free

1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Chemtrec • 1-800-424-9300 - Aux USA et au Canada
• +1 703-527-3887 - Hors USA et Canada (frais virés acceptés)

Section 2 : Identification des risques

UE/CEE

Selon: Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP)/REACH 1907/2006 [modifié par le 453/2010]

2.1 Classification de la substance ou mélange

CLP • Irritation cutanée 2 – H315
Sensibilisation cutanée 1 - H317
Irritation oculaire 2 - H319
Dangereux pour le milieu aquatique – Toxicité chronique 3 - H412
EUH208

2.2 Éléments de l'étiquette

CLP

ATTENTION



Mentions de danger • H315 - Provoque une irritation cutanée
H317 - Peut provoquer une réaction cutanée allergique
H319 - Provoque une irritation oculaire grave
H412 - Nocif pour la vie aquatique avec des effets durables
EUH208 - Contient une substance sensibilisante (Pentaerythritol Tetraacrylate; 2-Propenoic acid, 2-(hydroxymethyl)-2-(((1-oxo-2-propenyl)oxy)methyl)-1,3-propanediyl ester; Ethanol, 2-

phenoxy-, acrylate). Peut déclencher une réaction allergique.

Mises en garde

- Prévention**
- P261 - Éviter de respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs et/ou pulvérisations.
 - P264 - Se laver soigneusement après manipulation.
 - P272 - Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du milieu de travail.
 - P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.
 - P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/une protection oculaire/une protection faciale.
- Réponse**
- P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et que cela est facile à faire. Continuer à rincer.
 - P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.
 - P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver avec de grandes quantités d'eau et de savon.
 - P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.
 - P321 - Traitement spécifique, voir les instructions complémentaires de premiers secours.
 - P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
- Stockage/mise au rebut**
- P501 - Éliminer le contenu et/ou le conteneur conformément aux réglementations locales, régionales, nationales, et/ou internationales.

2.3 Autres dangers

CLP

- Aucune donnée disponible

SGH ONU

Selon: Système général harmonisé des Nations Unies de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH)

2.1 Classification de la substance ou mélange

Mentions de danger SGH (classification)

- Irritation cutanée 2
- Sensibilisation cutanée 1
- Irritation oculaire 2
- Dangereux pour le milieu aquatique – Toxicité aiguë 2
- Dangereux pour le milieu aquatique – Toxicité chronique 3

2.2 Éléments de l'étiquette

UN GHS

ATTENTION



Mentions de danger

- Provoque une irritation cutanée
- Peut provoquer une réaction cutanée allergique.
- Provoque une irritation oculaire grave.
- Toxique pour la vie aquatique
- Nocif pour la vie aquatique avec des effets durables

Mises en garde

- Prévention**
- Éviter de respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs et/ou pulvérisations.
 - Se laver soigneusement après manipulation.
 - Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du milieu de travail.
 - Éviter le rejet dans l'environnement.
 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/une protection oculaire/une protection faciale.
- Réponse**
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et que cela est facile à faire. Continuer à rincer.

Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver avec de grandes quantités d'eau et de savon.
En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.
Traitement spécifique, voir les instructions complémentaires de premiers secours.
Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Stockage/mise au rebut • Éliminer le contenu et/ou le conteneur conformément aux réglementations locales, régionales, nationales, et/ou internationales.

2.3 Autres dangers

UN GHS • Aucune donnée disponible

États-Unis (US)

Selon: OSHA 29 CFR 1910.1200 HCS

2.1 Classification de la substance ou mélange

OSHA HCS 2012 • Sensibilisation cutanée 1
Irritation oculaire 2

2.2 Éléments de l'étiquette

OSHA HCS 2012

ATTENTION



Mentions de danger • Peut provoquer une réaction cutanée allergique.
Provoque une irritation oculaire grave.

Mises en garde

Prévention • Éviter de respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs et/ou pulvérisations.
Se laver soigneusement après manipulation.
Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du milieu de travail.
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/une protection oculaire/une protection faciale.

Réponse • EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et que cela est facile à faire. Continuer à rincer.
Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver avec de grandes quantités d'eau et de savon.
En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.
Traitement spécifique, voir les instructions complémentaires de premiers secours.
Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Stockage/mise au rebut • Éliminer le contenu et/ou le conteneur conformément aux réglementations locales, régionales, nationales, et/ou internationales.

2.3 Autres dangers

OSHA HCS 2012 • Aucune donnée disponible

Canada

Selon: WHMIS 2015

2.1 Classification de la substance ou mélange

WHMIS 2015 • Sensibilisation cutanée 1
Irritation oculaire 2

2.2 Éléments de l'étiquette

WHMIS 2015

ATTENTION



- Mentions de danger**
- Peut provoquer une réaction cutanée allergique.
 - Provoque une irritation oculaire grave.

Mises en garde

- Prévention**
- Éviter de respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs et/ou pulvérisations. Se laver soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du milieu de travail. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/une protection oculaire/une protection faciale.

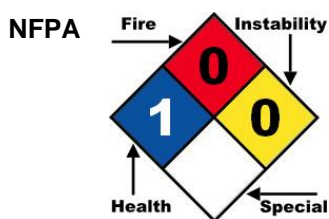
- Réponse**
- **EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX** : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et que cela est facile à faire. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.
 - **EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU** : laver avec de grandes quantités d'eau et de savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin. Traitement spécifique, voir les instructions complémentaires de premiers secours. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

- Stockage/mise au rebut**
- Éliminer le contenu et/ou le conteneur conformément aux réglementations locales, régionales, nationales, et/ou internationales.

2.3 Autres dangers

- WHMIS 2015**
- Aucune donnée disponible

2.4 Autres informations



Voir la section 12 pour les informations écologiques.

Section 3 — Composition/informations sur les ingrédients

3.1 Substances

3.2 Mélanges

Composition				
Nom chimique	Identifiants	%	LD50/LC50	Classifications selon réglementation/directive
Pentaerythritol Tetraacrylate	CAS:4986-89-4 Numéro de code:225-644-1 Index:607-122-00-9 EINECS:225-644-1	4% - 6%		GHS / CLP / OSHA / WHMIS: Peau Irrit. 2; Yeux Irrit. 2; Peau sens. 1
2-Propenoic acid, 2-(hydroxymethyl)-2-(((1-oxo-2-propenyl)oxy)methyl)-1,3-propanediyl ester	CAS:3524-68-3 Numéro de code:222-540-8 Index:607-110-00-3 EINECS:222-540-8	< 2%	Ingestion/Oral-Rat LD50 • 1830 mg/kg Peau-Lapin LD50 • 4 mL/kg	GHS / CLP / OSHA / WHMIS: Peau Irrit. 2; Peau sens. 1

Benzophenone	CAS:119-61-9 EINECS:204-337-6	< 0.6%	Ingestion/Oral-Rat LD50 • >10 g/kg Peau-Lapin LD50 • 3535 mg/kg	GHS / CLP: Peau Irrit. 2; Yeux Irrit. 2; Aquatique aiguë 1; Aquatique chronique 1 OSHA / WHMIS: Peau Irrit. 2; Yeux Irrit. 2
1-Butanone, 2-(diméthylamino)-1-(4-(4-morpholinyl)phényl)-2-(phénylméthyl)	CAS:119313-12-1 Numéro de code:404-360-3	< 0.3%	Ingestion/Oral-Rat LD50 • >2000 mg/kg Peau-Rat LD50 • ≥2000 mg/kg	GHS / CLP: Aiguë Aquatiques 1; Chroniques Aquatiques 1 OSHA / WHMIS:
Ethanol, 2-phénoxy-, acrylate	CAS:48145-04-6 EINECS:256-360-6	< 0.3%		GHS: Peau sens. 1; Aquatique chronique 2 CLP / OSHA / WHMIS: Peau sens. 1

ECHA – liste Candidate des Substances extrêmement préoccupantes pour l'autorisation

1-Butanone, 2-(diméthylamino)-1-(4-(4-morpholinyl)phényl)-2-(phénylméthyl), CAS #119313-12-1; (2-benzyl-2-diméthylamino-4'-morpholinobutyrophenone); inscrite le 16/01/2020; <0.3%

Section 4 — Premiers soins

4.1 Description des premiers soins

- Inhalation**
- EN CAS D'INHALATION : si la respiration est difficile, transporter la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Pratiquer la respiration artificielle si la respiration s'est arrêtée. Appeler les urgences.
- Peau**
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver avec de grandes quantités d'eau et de savon. En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
- Yeux**
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et que cela est facile à faire. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.
- Ingestion**
- En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir sauf indication contraire du personnel médical. Rincer la bouche. Ne rien donner par la bouche à une personne inconsciente. En cas d'ingestion de grandes quantités, appeler immédiatement un médecin.

4.2 Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés

- Voir la section 11 - Informations toxicologiques.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Section 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Agents extincteurs

- Agent extincteur convenable**
- INCENDIES MINEURS : poudre sèche, CO₂, eau pulvérisée ou mousse ordinaire.
INCENDIE MAJEUR : eau pulvérisée, brouillard d'eau ou mousse ordinaire.
- Agent extincteur inapproprié**
- Aucune donnée disponible
- Mesures de lutte contre l'incendie**
- INCENDIES MAJEURS : utiliser l'agent extincteur approprié au type d'incendie environnant.
Les pompiers doivent porter un ensemble complet de vêtements de protection, y compris un appareil respiratoire autonome.
Tenir à l'écart le personnel non autorisé
Ventiler les espaces clos avant d'entrer.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers inhabituels d'incendie et d'explosion**
- Certaines de ces matières peuvent brûler, mais aucune ne s'enflamme facilement.
- Produits de combustion dangereux**
- Produits de combustion incluent : oxydes de carbone (CO_x).

5.3 Conseils aux pompiers

- Les vêtements structurels de protection des pompiers fournissent une protection limitée UNIQUEMENT en cas d'incendie ; ils ne sont pas efficaces dans les cas de déversement où le contact direct avec la substance est possible.
Porter des vêtements de protection chimique spécifiquement recommandés par le fabricant. Ceux-ci peuvent fournir peu ou pas de protection thermique.
Porter un appareil respiratoire autonome à pression positive (ARA).

Section 6 — Mesures en cas de fuite accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et mesures d'urgence

Précautions individuelles

- Ne pas toucher les conteneurs endommagés ou la matière déversée sauf en cas de port de vêtements de protection appropriés. Ventiler les espaces clos.

Mesures d'urgence

- Aucune procédure d'urgence ne devrait être nécessaire si le matériau est utilisé dans des conditions normales, comme l'a recommandé Utiliser les procédures de nettoyage normales.

6.2 Précautions environnementales

- DÉVERSEMENTS IMPORTANTS : prévenir l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées.

6.3 Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Mesures de confinement/de nettoyage

- Utiliser un équipement de protection individuelle (EPI) approprié
Contenir et/ou absorber les déversements avec une matière inerte (comme du sable ou de la vermiculite) puis mettre dans un conteneur approprié

6.4 Référence à d'autres sections

- Voir la section 8 - Contrôles de l'exposition/Protection personnelle, ainsi que la section 13 - Considérations de mise au rebut.

Section 7 — Manutention et stockage

7.1 Précautions pour une manutention sans danger

Manutention

- Respecter les bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène au travail.

7.2 Conditions de sécurité du stockage, y compris toutes incompatibilités

Stockage

- Garder le conteneur fermé quand il n'est pas utilisé Entreposer loin de chaleur extrême. Ne pas congeler.

7.3 Utilisations finales spécifiques

- Voir la section 1.2 - Utilisations pertinentes identifiées.

Section 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Contrôle de L'exposition Notations

Allemagne DFG

•2-Propenoic acid, 2-(hydroxymethyl)-2-(((1-oxo-2-propenyl)oxy)methyl)-1,3-propanediyl ester (3524-68-3): **Sensibilisateurs:** (skin sensitizer)

8.2 Contrôles d'exposition

Mesures/contrôles techniques

- Aspiration locale est recommandée mais pas obligatoire. Prévoyez une ventilation adéquate si nécessaire.

Équipement de protection individuelle

Pictogrammes



Respiratoire

- Suivre les réglementations de l'OSHA relatives aux appareils respiratoires définies dans 29 CFR 1910.134 ou la norme européenne EN 149. Utiliser un appareil respiratoire approuvé par le NIOSH/MSHA ou la norme européenne EN 149 si les limites d'exposition sont dépassées ou des symptômes apparaissent.

Yeux/visage

- Porter une protection oculaire (lunettes de sécurité ou écran facial).

Mains

- Porter des gants de protection - en caoutchouc ou néoprène.

Peau/corps

- Porter des vêtements de protection - tablier ou autres revêtements imperméables corps.

Considérations générales d'hygiène industrielle

- Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène au travail.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

- Aucune donnée disponible

Section 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques

Description de la matière			
Forme physique	Liquide	Apparence/description	Liquide visqueux.
Couleur	Bleu	Odeur	Légère odeur acrylique.
Seuil de perception de l'odeur	Pas de données	Propriétés physiques et chimiques	Sans objet
Propriétés générales			
Point d'ébullition	100 C(212 F)	Point de fusion	Sans objet
Température de décomposition	Sans objet	pH	Pas de données
Densité spécifique/relative	Sans objet	Densité	8.71 lbs/gal
Solubilité dans l'eau	Miscible	Solubilité dans un solvant	Pas de données
Viscosité	16,000 Centipoise (cPs, cP) or mPas @ 25 C (77 F)	Propriétés explosives :	Sans objet
Propriétés comburantes :	Sans objet		
Volatilité			
Pression de vapeur	Sans objet	Densité de vapeur	Sans objet
Taux d'évaporation	Sans objet	COV (poids)	Sans objet
Éléments volatils (poids)	65 to 70 %		
Inflammabilité			
Point d'éclair	> 100 C(> 212 F)	LSE	Sans objet
LIE	Sans objet	Autoinflammation	Sans objet
Inflammabilité (solide, gaz) :	Sans objet		
Environnemental(e)			
Demi-vie	Pas de données	Coefficient de partage octanol/eau	Pas de données
Facteur de bioaccumulation	Pas de données	Facteur de bioconcentration	Pas de données
Demande biochimique d'oxygène DBO/DBO5	Pas de données	Demande chimique d'oxygène	Pas de données
Persistance	Pas de données	Dégradation	Pas de données

9.2 Autres informations

- Se polymérise pour former solide/semi-solide lors de l'exposition aux rayons UV.

Section 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

- Pas de réactions dangereuses connues dans des conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

- Réactif UV.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

- Il ne se produira pas de polymérisation dangereuse.

10.4 Conditions à éviter

- Éviter le gel. Chaleur excessive.

10.5 Matériaux incompatibles

- Aucune donnée disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

- Aucune décomposition n'est prévu dans des conditions normales de stockage et d'utilisation. Produits de décomposition dangereux forment soumis au feu - oxydes de carbone (COx).

Section 11 — Information toxicologique

11.1 Informations sur les effets toxiques

Composants		
2-Propenoic acid, 2-(hydroxymethyl)-2-(((1-oxo-2-propenyl)oxy)methyl)-1,3-propanediyl ester (< 2%)	3524-68-3	Irritation: Oeil-Lapin • 1 mg • Une irritation sévère, réversible; Peau-Lapin • 500 mg -Ouvert • Légère irritation; Toxicité aiguë: Ingestion/Oral-Rat LD50 • 1830 mg/kg ; <i>gastro-intestinal:Ulcération ou d'hémorragie de l'intestin grêle; gastro-intestinal:Ulcération ou d'hémorragie de gros intestin; gastro-intestinal:autres changements;</i> Peau-Lapin LD50 • 4 mL/kg
Benzophenone (< 0.6%)	119-61-9	Toxicité aiguë: Ingestion/Oral-Rat LD50 • >10 g/kg ; Peau-Lapin LD50 • 3535 mg/kg
1-Butanone, 2-(diméthylamino)-1-(4-(4-morpholinyl)phényl)-2-(phénylméthyl) (< 0.3%)	119313-12-1	Toxicité aiguë: Ingestion/Oral-Rat LD50 • >2000 mg/kg ; Peau-Rat LD50 • >=2000 mg/kg

Propriétés SGH	Classification
Lésion/irritation grave des yeux	UE/CLP •Irritation oculaire Catégorie 2 OSHA HCS 2012 •Irritation oculaire Catégorie 2 SGH ONU •Irritation oculaire Catégorie 2 WHMIS 2015 •Irritation oculaire Catégorie 2
Corrosion/irritation cutanée	UE/CLP • Irritation cutanée Catégorie 2 OSHA HCS 2012 • Irritation cutanée Catégorie 2 SGH ONU • Irritation cutanée Catégorie 2 WHMIS 2015 • Irritation cutanée Catégorie 2
Sensibilisation cutanée	UE/CLP •Sensibilisant cutané - Catégorie 1 OSHA HCS 2012 •Sensibilisant cutané - Catégorie 1 SGH ONU •Sensibilisant cutané - Catégorie 1 WHMIS 2015 • Sensibilisant cutané - Catégorie 1

Voie(s) de pénétration/exposition

- Peau, Oeil

Effets éventuels sur la santé

Inhalation

Aigu (immédiat)

- Peut provoquer une irritation.

Chronique (différé)

- Une exposition répétée et prolongée peut provoquer une irritation.

Peau

Aigu (immédiat)

- Peut provoquer une légère irritation. Peut provoquer une réaction cutanée allergique.

- Chronique (différé)**
 - Une exposition répétée et prolongée peut provoquer une sensibilisation.
- Yeux**
- Aigu (immédiat)**
 - Provoque une irritation des yeux.
- Chronique (différé)**
 - Une exposition répétée et prolongée peut être nocive.
- Ingestion**
- Aigu (immédiat)**
 - Peut provoquer une irritation.
- Chronique (différé)**
 - Aucune information spécifique disponible.

Section 12 — Information écologique

12.1 Toxicité

Composant	CAS	Données
Benzophenone (< 0.6%)	119-61-9	Crustacés: 24 Hour(s) EC50 Crustacés 0.28 mg/L ; Poisson: 96 Hour(s) LC50 Poisson 14.2 mg/L
1-Butanone, 2-(diméthylamino)-1-(4-(4-morpholinyl)phényl)-2-(phénylméthyl) (< 0.3%)	119313-12-1	Crustacés: 24 Hour(s) EC50 Puce d'eau 0.8 mg/L ; Poisson: 96 Hour(s) LC50 Poisson 0.46 mg/L

12.2 Persistance et dégradabilité

- Aucune donnée disponible

12.3 Potentiel bioaccumulatif

- Aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

- Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

- Aucune donnée disponible

12.6 Autres effets nocifs

Effets éventuels sur le milieu

- Peut avoir des effets nocifs durables sur la vie aquatique.

Section 13 — Considérations de mise au rebut

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Déchets du produit

- Débarrassez-vous des contenu conformément à l'échelle locale, régionale, les réglementations nationales et/ou internationales.

Conditionnement des déchets

- Éliminer le récipient conformément à l'échelle locale, régionale, les règlements nationaux et/ou internationaux.

13.2 Autres informations

- Éviter le rejet dans l'environnement. Éliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets approuvé.

Section 14 — Informations de transport

	14.1 Numéro ONU	14.2 Nom d'expédition des Nations Unies	14.3 Classe(s) de danger pour le transport	14.4 Groupe d'emballage	14.5 Dangers pour l'environnement

DOT	ADD	ADD	ADD	ADD	ADD
IMO/IMDG	ADD	ADD	ADD	ADD	ADD
IATA/ICAO	ADD	ADD	ADD	ADD	ADD

14.6 Précautions spéciales pour l'utilisateur

• Rien de précisé

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

• Sans objet.

14.8 Autres informations

DOT • Non réglementé.

OMI/IMDG • Non réglementé.

IATA/ICAO • Non réglementé.

Section 15 — Informations réglementaires

15.1 Réglementation relative à la sécurité, la santé et l'environnement/ législation spécifique à la substance ou au mélange

Classifications de dangers SARA • Aucune donnée disponible

Inventaire						
Composant	CAS	Australie AICS	Corée KECL	DSL du Canada	EU EINECS	Japon ENCS
1-Butanone, 2-(diméthylamino)-1-(4-(4-morpholinyl)phényl)-2-(phénylméthyl)	119313-12-1	Oui	Oui	Oui	Non	Oui
2-Propenoic acid, 2-(hydroxyméthyl)-2-(((1-oxo-2-propényl)oxy)méthyl)-1,3-propanediyl ester	3524-68-3	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Benzophénone	119-61-9	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Ethanol, 2-phénoxy-, acrylate	48145-04-6	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Pentaérythritol Tetraacrylate	4986-89-4	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Inventaire (Suite)						
Composant	CAS	La Chine	Nouvelle-Zélande	Philippines PICCS	Suisse SWISS	TSCA
1-Butanone, 2-(diméthylamino)-1-(4-(4-morpholinyl)phényl)-2-(phénylméthyl)	119313-12-1	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
2-Propenoic acid, 2-(hydroxyméthyl)-2-(((1-oxo-2-propényl)oxy)méthyl)-1,3-propanediyl ester	3524-68-3	Oui	Oui	Oui	Non	Oui
Benzophénone	119-61-9	Oui	Oui	Oui	Non	Oui
Ethanol, 2-phénoxy-, acrylate	48145-04-6	Oui	Oui	Oui	Non	Oui
Pentaérythritol Tetraacrylate	4986-89-4	Oui	Oui	Oui	Non	Oui
Inventaire (Suite)						
Composant	CAS	UE ELNICS				
1-Butanone, 2-(diméthylamino)-1-(4-(4-morpholinyl)phényl)-2-(phénylméthyl)	119313-12-1	Oui				
2-Propenoic acid, 2-(hydroxyméthyl)-2-(((1-oxo-2-propényl)oxy)méthyl)-1,3-propanediyl ester	3524-68-3	Non				

Benzophenone	119-61-9	Non
Ethanol, 2-phenoxy-, acrylate	48145-04-6	Non
Pentaerythritol Tetraacrylate	4986-89-4	Non

Allemagne

Environnement

Allemagne - Classification de l'eau (VwVwS) - annexe 3

•2-Propenoic acid, 2-(hydroxymethyl)-2-(((1-oxo-2-propenyl)oxy)methyl)-1,3-propanediyl ester	3524-68-3	Non énuméré
•Ethanol, 2-phenoxy-, acrylate	48145-04-6	ID Number 7288, hazard class 2 - hazard to waters
•Pentaerythritol Tetraacrylate	4986-89-4	Non énuméré
•Benzophenone	119-61-9	ID Number 2024, hazard class 2 - hazard to waters
•1-Butanone, 2-(diméthylamino)-1-(4-(4-morpholinyl)phényl)-2-(phénylméthyl)	119313-12-1	ID Number 2102, hazard class 2 - hazard to waters

Corée

Travail

Corée - MOE - Substances nocives

•2-Propenoic acid, 2-(hydroxymethyl)-2-(((1-oxo-2-propenyl)oxy)methyl)-1,3-propanediyl ester	3524-68-3	Non énuméré
•Ethanol, 2-phenoxy-, acrylate	48145-04-6	Non énuméré
•Pentaerythritol Tetraacrylate	4986-89-4	Non énuméré
•Benzophenone	119-61-9	Non énuméré
•1-Butanone, 2-(diméthylamino)-1-(4-(4-morpholinyl)phényl)-2-(phénylméthyl)	119313-12-1	92-23

Corée - ISHA - nom, la toxicité et des mesures de protection des nouvelles Substances chimiques

•2-Propenoic acid, 2-(hydroxymethyl)-2-(((1-oxo-2-propenyl)oxy)methyl)-1,3-propanediyl ester	3524-68-3	Non énuméré
•Ethanol, 2-phenoxy-, acrylate	48145-04-6	Non énuméré
•Pentaerythritol Tetraacrylate	4986-89-4	Non énuméré
•Benzophenone	119-61-9	Non énuméré
•1-Butanone, 2-(diméthylamino)-1-(4-(4-morpholinyl)phényl)-2-(phénylméthyl)	119313-12-1	94-20

États-Unis

Environnement

US - EPA - désigné des catégories génériques - certains éthers de Glycol

•2-Propenoic acid, 2-(hydroxymethyl)-2-(((1-oxo-2-propenyl)oxy)methyl)-1,3-propanediyl ester	3524-68-3	Non énuméré
•Ethanol, 2-phenoxy-, acrylate	48145-04-6	
•Pentaerythritol Tetraacrylate	4986-89-4	Non énuméré
•Benzophenone	119-61-9	Non énuméré
•1-Butanone, 2-(diméthylamino)-1-(4-(4-morpholinyl)phényl)-2-(phénylméthyl)	119313-12-1	Non énuméré

Europe

Autre

EU - perturbateurs endocriniens (COM (2001) 262)-liste des Substances candidates

•2-Propenoic acid, 2-(hydroxymethyl)-2-(((1-oxo-2-propenyl)oxy)methyl)-1,3-propanediyl ester	3524-68-3	Non énuméré
•Ethanol, 2-phenoxy-, acrylate	48145-04-6	Non énuméré
•Pentaerythritol Tetraacrylate	4986-89-4	Non énuméré
•Benzophenone	119-61-9	Group III Chemical
•1-Butanone, 2-(diméthylamino)-1-(4-(4-morpholinyl)phényl)-2-(phénylméthyl)	119313-12-1	Non énuméré

Japon

Environnement

Japon - Registre de transfert libération de polluants (RRTP) - matières de la classe 1

•2-Propenoic acid, 2-(hydroxymethyl)-2-(((1-oxo-2-propenyl)oxy)methyl)-1,3-propanediyl ester	3524-68-3	Non énuméré
•Ethanol, 2-phenoxy-, acrylate	48145-04-6	Non énuméré
•Pentaerythritol Tetraacrylate	4986-89-4	Non énuméré
•Benzophenone	119-61-9	403 >=1 %
•1-Butanone, 2-(diméthylamino)-1-(4-(4-morpholinyl)phényl)-2-(phénylméthyl)	119313-12-1	Non énuméré

Inventaire - Japon - sécurité industrielle et santé droit Substances (ISHL)

•2-Propenoic acid, 2-(hydroxymethyl)-2-(((1-oxo-2-propenyl)oxy)methyl)-1,3-propanediyl ester	3524-68-3	Non énuméré
•Ethanol, 2-phenoxy-, acrylate	48145-04-6	Non énuméré
•Pentaerythritol Tetraacrylate	4986-89-4	Non énuméré
•Benzophenone	119-61-9	Non énuméré
•1-Butanone, 2-(diméthylamino)-1-(4-(4-morpholinyl)phényl)-2-(phénylméthyl)	119313-12-1	8-(7)-927

Autre

Japon - Loi sur le contrôle des substances chimiques (CSCL) - examen des Substances chimiques existantes

•2-Propenoic acid, 2-(hydroxymethyl)-2-(((1-oxo-2-propenyl)oxy)methyl)-1,3-propanediyl ester	3524-68-3	Non-décomposable/Low-concentrate
•Ethanol, 2-phenoxy-, acrylate	48145-04-6	Non énuméré
•Pentaerythritol Tetraacrylate	4986-89-4	Non énuméré
•Benzophenone	119-61-9	Low-décomposable (see also 4-125); Non-décomposable/Low-concentrate (see also 4-125)
•1-Butanone, 2-(diméthylamino)-1-(4-(4-morpholinyl)phényl)-2-(phénylméthyl)	119313-12-1	Non énuméré

Japon - Loi sur le Service incendie - matières dangereuses

•2-Propenoic acid, 2-(hydroxymethyl)-2-(((1-oxo-2-propenyl)oxy)methyl)-1,3-propanediyl ester	3524-68-3	Group 4 - Flammable liquids III (listed under 3rd Class petroleum - insoluble)
•Ethanol, 2-phenoxy-, acrylate	48145-04-6	Group 4 - Flammable liquids III (listed under 3rd Class petroleum - insoluble)
•Pentaerythritol Tetraacrylate	4986-89-4	Non énuméré
•Benzophenone	119-61-9	Non énuméré
•1-Butanone, 2-(diméthylamino)-1-(4-(4-morpholinyl)phényl)-2-(phénylméthyl)	119313-12-1	Non énuméré

15.2 Évaluation de sécurité chimique

- Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été effectuée par le fournisseur pour cette substance/ce mélange.

15.3 Autres informations

Section 16 — Autres informations

Phrases pertinentes (code et texte entier)

- EUH208 - Contient une substance sensibilisante. Peut déclencher une réaction allergique
- H315 - Provoque une irritation de la peau
- H317 - Peut provoquer une réaction cutanée allergique
- H319 - Provoque une irritation oculaire grave
- H401 - Toxique pour la vie aquatique
- H412 - Nocif pour la vie aquatique avec des effets durables
- P261 - Éviter de respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs et/ou pulvérisations.
- P264 - Se laver soigneusement après manipulation.
- P272 - Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du milieu de travail.
- P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.
- P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/une protection oculaire/une protection faciale.
- P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver avec de grandes quantités d'eau et de savon.
- P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et que cela est facile à faire. Continuer à rincer.
- P321 - Traitement spécifique, voir les instructions complémentaires de premiers secours.
- P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.
- P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.
- P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
- P501 - Éliminer le contenu et/ou le conteneur conformément aux réglementations locales,

régionales, nationales, et/ou internationales.

Méthode de classification pour les mélanges

- Méthode de calcul.

Date de la dernière révision

- 17 Avril 2015

Date de préparation

- 20 Février 2020

Autres informations

- Approuvé par : Troy Bergstedt, directeur de la recherche chimique, (218) 628-2217 ext.142.

Déclaration de non-responsabilité

- Les informations contenues dans ce document sont basées sur les données dont nous disposons et sont considérées comme correcte. Étant donné que cette information ait été obtenue en partie de laboratoires indépendants ou d'autres sources pas sous la supervision directe, aucune affirmation n'est faite que les renseignements sont exacts, fiables, complets, ou représentant et l'acheteur peuvent se fier à ce sujet uniquement aux risques de l'acheteur. Nous ne faire aucune garantie que les précautions de santé et de sécurité que nous avons suggérée sera adéquates pour tous les individus et / ou des situations mettant en cause sa manipulation et utilisations. Aucune garantie expresse ou implicite quant à l'exactitude de ces données ou les résultats qui en découlent. Vendeur n'assume aucune responsabilité pour dommage à l'acheteur ou de tiers pour cause immédiate du matériau si sécurité raisonnable des procédures ne sont pas respectés comme stipulé dans la feuille de données.
-